

AIDE COMMUNALE AU CHAUFFAGE

2025



DEPOT DE DOSSIER

A l'accueil de la Mairie Lundi et vendredi : 09h00 à 12h00 Mardi et jeudi : 15h00 à 17h30

Conditions d'éligibilité :

- Être domicilié sur la commune de La Buissière
- · Avoir droit au chèque Energie donné par l'état

Montant de l'aide :

50% du montant de l'aide accordée par l'état

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Documents à fournir :

IMPORTANT

1 justificatifs de domicile (EDF, Eau, téléphone fixe/internet, assurance habitation) au nom du demandeur de moins de 3 mois
La copie du chèque Energie reçu par l'état ou une copie de la facture d'énergie qui fait apparaitre cette aide.
1 Relevé d'Identité Bancaire
1 pièce d'identité

Documents à fournir par le demandeur :

☐ Formulaire de demande d'aide au chauffage dûment rempli

Une partie des informations recueillies sur ce formulaire est enregistrée dans un fichier informatisé par le secrétariat puis transmis au service finances de la Ville de La Buissière et au Centre des finances publiques, exclusivement dans le cadre de votre demande d'aide. Les dossiers complets sont conservés en format papier et numérique par le service Finances de la Ville de La Buissière. Les données sont conservées pendant dix (10) ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à contact@mairie-la-buissiere.fr.



Date :



DEMANDE D'AIDE COMMUNALE AU CHAUFFAGE 2025

Identification du demandeu	<u>r:</u>	
Nom :		Prénom :
Téléphone :		Mail :
Autorisation :		
☐ J'autorise l'utilisation et le strictement pour l'usage☐ Je n'autorise pas l'utilisat	e de la Mairie	·
Décision prise :		
		CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATIO
Avis : Favorable	Montant :	
□ Défavorable		

Signature: